

CONSEIL FÉDÉRAL
Procès-verbal de la séance du 1^{er} septembre 1939

1665. Mobilmachung der Armee

Militärdepartement. Antrag vom 1. September 1939¹

Die aussenpolitische Lage hat sich in den letzten Tagen derart zugespitzt, dass es dringend notwendig erscheint, die Sicherheit der Landesgrenzen und den Schutz unserer Neutralität der Armee anzuvertrauen.

Auf Vorschlag des Generals ist das eidg. Militärdepartement entschlossen, die Armee aufzubieten und kriegsmobil zu machen.

1. *Sur les circonstances de cette décision, cf. notamment le document reproduit en annexe.*

Antragsgemäss wird daher *beschlossen*:
Der vom eidg. Militärdepartement vorgelegte Entwurf zu einem Bundesratsbeschluss betreffend die Kriegsmobilmachung der Armee² wird gutgeheissen.

ANNEXE

E 2809 1/2

*Notice du Chef du Département des Postes et
des Chemins de fer, M. Pilet-Golaz*

manuscrite

Ce dimanche 3 septembre 1939, 20 h 30

Si les circonstances me le permettent, je voudrais noter brièvement, lorsqu'ils en vaudront la peine, les faits et incidents politiques ou militaires qui se sont produits ou se produiront depuis l'octroi de pleins pouvoirs au Conseil fédéral et la nomination du Général.

Vendredi 1^{er} septembre. Séance du Conseil fédéral le matin à 10 h. Le général y assiste en partie. Nous décrétons – d'avis unanime – la mobilisation complète de l'armée, vu les concentrations françaises à notre frontière ouest, qui indiquent la crainte de nos voisins quant à une surprise allemande en Suisse, et la conviction que très rapidement la situation internationale va s'aggraver.

L'après-midi déjà la fièvre et le totalitarisme de l'E.M.G. se manifestent. Le Dr Muri, des Télégraphes et Téléphones, m'annonce que le chef du télégraphe de l'armée, Lt. Col. Moesch, par ordre sans doute du sous-chef E.M.G. Frick, veut que l'administration coupe le câble important de transit Allemagne-Italie par le Gothard. Je prescris de n'en rien faire sans accord de ma part. Téléphone à Minger, sans effet: il n'a plus rien à dire. Il m'envoie cependant son officier de liaison. Je remontre à celui-ci l'importance de l'acte que l'on voudrait perpétrer et l'expédie chez Frick. – Celui-ci, un peu plus tard, m'annonce qu'il renonce et que le câble est rétabli. Le pauvre: il croit qu'on l'avait coupé!

Au cours d'une conférence entre 17 et 18 h, Paschoud, directeur général des C.F.F. et directeur militaire des chemins de fer, m'apprend en présence du Président Etter (CFF) et d'Hunziker qu'à Bâle le militaire avait réclamé 40 wagons pour obstruer des tranchées; nous qui craignons de manquer de matériel roulant!

Le lendemain. Samedi 2 septembre quand je rapporte ce qui précède à mes collègues – en séance extraordinaire du matin – ils lèvent les bras au ciel. Nous nous étions réunis, d'urgence, à la demande du Département militaire pour examiner un projet d'ordonnance concernant la censure sur les nouvelles, informations, transmissions préparé par l'E.M.G. qui étrangle tout³. Sur ma proposition, le Conseil, qui semble partager mon sentiment que le projet est inacceptable, renvoie la décision pour me laisser le temps de préparer un contre-projet.

Rencontré Logoz, adjoint comme colonel chargé des questions juridiques au Chef E.M.G. Il est tout à fait de mon avis. L'après-midi, je l'appelle pour lui soumettre mes contre-propositions. Il les trouve acceptables et me suggère de consulter pour le grand projet d'ordonnance sur la neutralité – une aberration – Burckhardt et Trüssel. Très aimablement il me promet de nous aider à résister au clan «militariste» et se met à ma disposition s'il peut m'être utile.

Je téléphone au Colonel Trüssel. Nous verrons lundi.

[...]

2. *Non reproduit.*

3. Cf. E 27/14231. *Le 8 septembre 1939, le Conseil fédéral publie un arrêté assurant la sécurité du pays en matière d'informations et un autre arrêté concernant le régime de la presse. Cf. RO, 1939, vol. 55, pp. 921-923. Les projets se trouvent dans E 1001 1/ EMD/ 1.7-31.12.1939.*